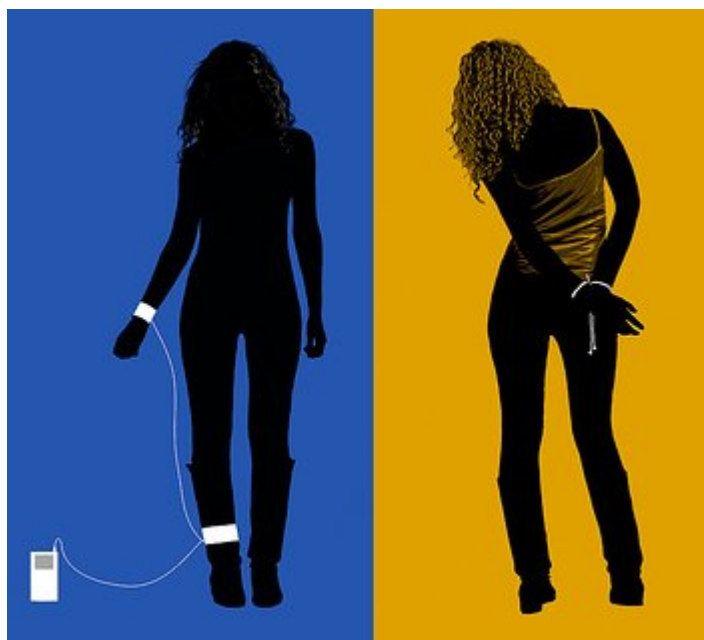


Mardi 4 mai 2010 : Journée Mondiale contre les DRM

Le 21 mars 2010 aura lieu la dixième édition de l'initiative [Libre en Fête](#), permettant de faire découvrir le logiciel libre sur tout le territoire français.



Mais il n'y a pas que des journées de *promotion*. Dicté par le contexte actuel, il existe également des journées de *résistance*.

Ainsi en va-t-il du 4 mai prochain que la [Free Software Foundation](#) et l'[Open Rights Group](#) ont décidé d'ériger en « Journée Mondiale contre les [DRM](#) », (ou GDN en français, pour Gestion des Droits Numériques).

Il faut dire que le sujet est malheureusement toujours, voire plus que jamais, d'actualité. Pour s'en convaincre il suffit de parcourir cette [longue chronologie](#) non exhaustive de faits et de méfaits qui courent sur une décennie sur le site Defective by Design (la lecture de l'[article dédié](#) de Wikipédia étant également particulièrement instructive)^[1].

Il y a un choix à faire (ou tout du moins accepter les alternatives). Soit contraindre la technologie actuelle pour la forcer artificiellement à rentrer dans les cases de la production de valeur de l'économie d'avant (fondée

principalement sur la captation du client et la rareté du produit). Soit s'adapter et tirer parti des formidables possibilités de création et d'échanges liées à l'interopérabilité des fichiers, leur copie et leur remix à coût marginal, ainsi que leur diffusion massive et rapide sur le réseau.

En 1997, Richard Stallman écrivait sa nouvelle [Le droit de lire](#). De la pure science-fiction (ou du délire paranoïaque) a-t-on pu alors penser. Sauf qu'en 2009, Amazon a [décidé](#), sans préavis et sans accord préalable, de s'introduire dans le Kindle de ses clients pour en effacer tous les romans 1984 de George Orwell (notes des lecteurs incluses). La réalité peut toujours dépasser la fiction...

Journée mondiale contre les DRM : mardi 4 mai 2010

[Day Against DRM: Tuesday, May 4th 2010](#)

*Holmes Wilson- 25 février 2010 – Communiqué FSF
(Traduction Framalang : Don Rico)*

« Chaque fois qu'une entreprise conçoit des produits destinés à limiter nos libertés, nous devons nous organiser afin de déjouer ses projets » – Richard Stallman, président de la FSF.

Le 25 février, des groupes pour la défense de la justice sociale et les droits en ligne ont annoncé que le mardi 4 mai 2010 aura lieu la Journée Mondiale contre les DRM.

La Journée contre les DRM réunira de nombreux acteurs – organisations pour l'intérêt public, sites Internet et citoyens –, qui mettront sur pied une opération destinée à attirer l'attention de l'opinion publique sur les dangers d'une technologie qui restreint l'accès des utilisateurs aux films, à la musique, à la littérature, aux logiciels, et d'ordre plus général à toutes les formes de données

numériques. De nombreux dispositifs de DRM enregistrent les activités de l'utilisateur et transmettent leurs données aux grosses entreprises qui les imposent.

Dans le cadre de sa campagne anti-DRM, [Defective by Design](#), la Free Software Foundation (FSF) participera à la coordination des activistes anti-DRM de par le monde pour mobiliser l'opinion publique contre cette technologie antisociale. Il a aussi été publié un billet offrant un bref historique d'une [Décennie de DRM](#) (*NdT : Decade in DRM*).

« Les DRM s'en prennent à votre liberté à deux égards. Leur but est d'attaquer votre liberté en limitant l'utilisation que vous pouvez faire de vos copies d'œuvres numériques. Pour cela, ils vous obligent à utiliser des logiciels privés, dont vous ne contrôlez pas les actions. Chaque fois qu'une entreprise conçoit des produits destinés à limiter nos libertés, nous devons nous organiser afin de déjouer ses projets, » a déclaré Richard Stallman, le président de la FSF.

Jim Killock, le directeur exécutif de l'Open Rights Group, précise quant à lui que « les dispositifs de DRM sont une catastrophe pour les usages légaux de musique, de films et de livres. Ils sont conçus pour enchaîner les utilisateurs à des logiciels et à des appareils particuliers, et anéantissent vos droits à l'usage de la liberté d'expression tels que l'information, l'enseignement et la critique. À cause des DRM, vous n'avez plus la maîtrise des données et êtes à la merci des fabricants. »

Richard Esguerra, de l'Electronic Frontier Foundation, partenaire de la Journée contre les DRM, explique que « Les activistes et les utilisateurs de technologie bien informés ont joué un rôle clé dans la dénonciation des méfaits des DRM à l'époque où les mesures techniques consistaient en programmes anticopie. À présent, les DRM évoluent car les entreprises cherchent à limiter les utilisateurs bien au-delà de leur capacité à copier des fichiers. La Journée mondiale

contre les DRM est une nouvelle occasion de relever le défi et de se battre pour la liberté technologique. »

Les évènements, partenaires et partisans qui s'ajouteront à la « Journée contre les DRM » seront annoncés à mesure que la date approchera. Les organisations et les particuliers qui souhaitent s'impliquer peuvent contacter info@defectivebydesign.org ou se rendre sur le site <http://defectivebydesign.org/> pour s'inscrire et suivre la campagne.

La Free Software Foundation

[La Free Software Foundation](http://www.fsf.org/), fondée en 1985, se consacre à la défense des droits des utilisateurs à utiliser, étudier, copier, modifier et redistribuer les programmes informatiques. La FSF promeut la conception et l'utilisation des logiciels libres – en particulier du système d'exploitation GNU et de ses dérivées GNU/Linux –, et d'une documentation libre pour les logiciels libres. La FSF contribue aussi à informer le public sur les questions éthiques et politiques qui sont en jeu dans la liberté d'utilisation des logiciels ; ses sites Web, que l'on trouve aux adresses [fsf.org](http://www.fsf.org/) et [gnu.org](http://www.gnu.org/), offrent d'importantes sources d'information sur GNU/Linux. Si vous souhaitez soutenir financièrement l'action de la FSF, vous pouvez faire un don sur la page <http://donate.fsf.org>. Son siège se trouve à Boston, Massachusetts, aux États-Unis.

L'Open Rights Group

[L'Open Rights Group](http://www.openrightsgroup.org/) est un groupe de défense des droits numériques basé au Royaume-Uni, qui vise à attirer l'attention sur les questions des droits numériques, à favoriser l'activité citoyenne, ainsi qu'à protéger et étendre les libertés civiques à l'ère numérique.

Notes

[1] Crédit photos : [Martin Krzywinski](http://www.martinkrzywinski.com/) (Creative Commons By) et

Richard Stallman l'insoumis dans le SVM du mois de mars

Né en 1983 et tiré à plus de 100 000 exemplaires, le mensuel [SVM](#) est probablement le plus connu des magazines de la presse informatique française. Certains se souviennent peut-être encore de sa prise de position critique et courageuse vis-à-vis d'[Hadopi](#), avec une [pétition](#) qui aura récoltée plus de 50 000 signatures.

Le [numéro 290](#) du SVM de ce mois de mars consacre 3 pleines pages à Richard Stallman (et donc par ricochet au logiciel libre) en publiant notamment quelques extraits de sa [biographie autorisée](#).

« Richard Stallman est l'homme par lequel tout est arrivé : le logiciel libre, Linux, Firefox, Wikipédia. Sa biographie, parue récemment, nous le montre en étudiant renfermé, programmeur génial, missionnaire infatigable de la liberté, philosophe des théories du partage pour certains (...) Pour Stallman, le code c'est du savoir, l'ordinateur un instrument de liberté. Et le savoir doit circuler librement. »

LOPPSI (CHOPATHE)

Vous avez aimé le Patriot Act des USA ?

Vous avez adoré Hadopi ? Voici la synthèse des deux - en mieux !

LOPPSI !

On va lutter contre les pédophiles, alors on va donner à la police les moyens de les espionner facilement - et qui sait qui est un pédophile ? Ça peut être n'importe qui ! Liste blanche des sites agréés par le ministère de la Vérité, possibilité pour la Police de la Pensée de moucharder les gens suspectés de crimes, de délits, et pourquoi pas de contraventions... Et on ne lésine pas sur les moyens, 2 milliards d'euros !



Parce que quand un modèle fonctionne, il faut l'importer !



Filtrer le net, ça marche, les chinois l'ont bien fait* !

Pi d'ailleurs, ce serait que moi, on importerait aussi leur Droit du Travail et leur système médiatique...

* ATTENTION : cette citation n'est pas une parodie

N'hésitez donc pas, dès maintenant, à ~~balancer~~ signaler toute personne aux activités suspectes sur le réseau !



Crédit : [Simon Gee Giraudot](#) (Creative Commons By-Sa)

Centre de Formation Logiciels Libres : Demandez le programme !

En décembre dernier [nous vous annonçons](#) la création d'un **Centre de Formation Logiciels Libres** (ou CF2L) dans le cadre de l'Université numérique Paris Île-de-France (UNPIIdF), par l'entremise de Thierry Støhr interviewé pour l'occasion.



C'est désormais chose faite. Il y a un un site (www.cf2l.unpidf.fr), un mail (cf2l AT unpidf.fr) mais surtout

un [programme](#) qui commence demain avec la *Découverte d'une plate-forme libre, GNU/Linux*^[1].

Il reste encore des places, alors **n'hésitez pas à faire tourner l'information** (sur *twitticabook* et ailleurs), a fortiori si vous connaissez de près ou de loin du personnel des universités franciliennes.

CF2L Formations 2009/2010

- Découverte d'une plate-forme libre, **GNU/Linux** – 26/02
- Les formats des fichiers et les problèmes d'interopérabilité, d'ouverture, d'archivage – 12/03
- Le Web avec **Firefox** et le courriel avec **Thunderbird** – 19/03 ou 12/04
- La bureautique avec **OpenOffice.org** – 03/05
- Produire des documents avec **LaTeX** – 16/04 ou 17/05
- La création et la retouche d'images avec **Gimp** et **Inkscape** – 07/05
- La mise en page et la publication (PAO) avec **Scribus** – 14/06
- Le calcul formel avec **Sage/Maxima** – 04/06
- Le traitement des données avec **Octave** et **Scilab** – 28/06
- La chaîne éditoriale numérique de création de documents multimédia avec **Scenari** – 21/05
- Les réseaux sociaux avec le logiciel **Elgg** – 31/05
- Les plates-formes de formation libres **Dokeos**, **Claroline**, **Moodle**, **Sakai** – 18/06
- Gestion d'une salle de ressources et déploiement d'images disques – 02/07

Pour s'inscrire et obtenir de plus amples informations, [rendez-vous sur le site](#) dédié à la formation.

Notes

[1] Crédit photo : Jean-Baptiste Yunes

L'ACTA en l'état ne passera pas par moi !

« Depuis le printemps 2008, l'Union européenne, les États-Unis, le Japon, le Canada, la Corée du Sud, l'Australie ainsi qu'un certain nombre d'autres pays négocient secrètement un **accord commercial destiné à lutter contre la contrefaçon** (Anti-Counterfeiting Trade Agreement ou



ACTA). Suite à des fuites de documents confidentiels, il apparaît clairement que l'un des buts principaux de ce traité est de forcer les pays signataires à mettre en place des mesures de répression de partage d'œuvre sur Internet sous la forme de **riposte graduée** et de **filtrage du Net**.

Alors que d'importants débats ont lieu sur la nécessité d'adapter le droit d'auteur à l'ère numérique, ce traité cherche à **contourner les processus démocratiques** afin d'imposer, par la généralisation de mesures répressives, un régime juridique fondamentalement dépassé. »

Ainsi s'ouvre la [rubrique ACTA](#) du site de [La Quadrature du Net](#) qui nous demande aujourd'hui d'[écrire à nos représentants](#) pour appuyer une initiative de quatre eurodéputés s'opposant à l'accord.

Sur le fond comme dans la forme, cet accord s'apparente à un pur scandale. Ces *petites négociations entre amis* seraient passées comme une lettre à la poste il y a à peine plus de dix ans. Mais aujourd'hui il y a un caillou dans les souliers de ceux qui estiment bon de garder le secret^[1]. Un caillou imprévu

qui s'appelle Internet. Raison de plus pour eux de le museler et pour nous de résister...

Pour évoquer cela nous avons choisi de traduire un article de [Cory Doctorow](#) qui résume bien la (triste) situation et comment nous pouvons tous ensemble tenter d'y remédier.

ACTA et le Web : quand le copyright s'installe en douce

[Copyright Undercover: ACTA & the Web](#)

*Cory Doctorow – 17 février 2010 – InternetEvolution.com
(Traduction Framalang : Tinou, Psychoslave, Barbidule, Goofy et Don Rico)*

Introduction

Le septième round de négociations secrètes sur l'ACAC ([Accord commercial anti-contrefaçon](#), en anglais ACTA) s'est achevé le mois dernier à Guadalajara (Mexique). Le silence radio sur ces négociations est quasi-total : tels les kremlinologues de l'ère soviétique, nous devons nous contenter d'interpréter les maigres indices qui transpirent au-delà des portes closes.

Voici ce que nous savons : l'idée que des traités fondamentaux sur le droit d'auteur puissent être négociés secrètement est en train de perdre du terrain partout dans le monde. Les législateurs des pays participant aux négociations exigent que ce processus soit ouvert à la presse, aux activistes et au public.

Pour leur répondre, les négociateurs soutiennent – de manière surprenante – que le traité ne modifiera en rien les lois de leur pays, et que seuls les autres états devront faire évoluer leur droit (comme tous ces pays ont des législations foncièrement divergentes en matière de droits d'auteur, quelqu'un ment forcément. Je parie qu'il mentent tous).

Nous connaissons enfin l'attitude des promoteurs de l'ACAC à l'égard du débat public : au cours de la terne « réunion publique » tenue avant que les négociations ne débutent, une activiste a été expulsée pour avoir ébruité sur Twitter un compte-rendu des promesses faites verbalement par les intervenants à la tribune. Alors qu'on l'emmenait, elle a été huée par les lobbyistes qui peuvent participer à ce traité dont sont exclus les simples citoyens.

Cette situation embarrasse toutes les parties concernées, mettant à nu une attitude pro-capitaliste dont l'intérêt dépasse largement le cadre du copyright. Cela doit cesser. Nous verrons dans cet article comment nous en sommes arrivés là, et ce que vous pouvez faire pour mettre un terme à cette menace.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Un peu d'histoire, pour ceux à qui les épisodes sous-médiatisés précédents auraient échappé : les traités internationaux sur le droit d'auteur émanent à l'origine d'une agence des Nations Unies appelé l'OMPI, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. Au départ, il s'agissait d'une agence privée créée pour servir de bras armé aux grandes « industries de la propriété intellectuelle » (musique, films, produits pharmaceutiques, télévision, etc.). Elle a pris forme en tant que consortium d'industries du privé, puis a ultérieurement gagné une légitimité lors de son intégration à l'ONU.

La prise en compte par l'ONU a donné un pouvoir énorme aux intérêts privés qui ont fondé l'OMPI, mais dans le même temps cela signifiait qu'ils devaient suivre les règles de l'ONU, c'est-à-dire que les organismes non-gouvernementaux et la presse étaient autorisés à assister aux négociations, à en rendre compte et même à y participer. Au début des années 2000, le groupement d'intérêt public Knowledge Ecology International a commencé à embrigader d'autres organisations

pour suivre les actions de l'OMPI.

Ah, au fait, j'étais l'un des délégués qui a rejoint cette vague, au nom de l'Electronic Frontier Foundation. Les militants présents à l'OMPI ont tué dans l'œuf le traité en cours de négociation, le Traité de Télédiffusion, et l'ont remplacé par un autre destiné à aider les personnes aveugles et handicapées, les archivistes et les éducateurs. Pas vraiment les actions prioritaires pour les grosses multinationales du divertissement.

Ils ont donc déplacé leurs forums. Depuis 2006, divers pays riches – les États-Unis, le Canada, le Japon, l'Union Européenne, l'Australie et d'autres – ont tenu une série de séances de rédaction de traité en comité privé, sous le sceau de la non-divulgation.

Tout secret connu de deux personnes ou plus finit toujours par s'éventer, aussi de [nombreuses divulgations](#) nous donnent-elles un aperçu du chapitre « Internet » du traité, où des dispositions ont été prises sur la gouvernance et les restrictions imposées au réseau mondial. Lisez donc la suite.

Ce qu'a fait l'ACAC jusqu'ici

Arrêtons-nous un instant pour parler des concepts de copyright, d'Internet, et de gouvernance. Historiquement, les lois sur le copyright ont été écrites par et au bénéfice des prestataires de l'industrie du divertissement. Les règles du copyright n'ont pas été pensées pour contrôler de façon appropriée un quelconque autre domaine: on n'essaie pas de caser des morceaux du code du travail, des lois sur la finance, l'éducation, la santé ou les campagnes électorales dans le système du copyright.

Mais dès que vous transférez ces activités à Internet, le copyright devient la première méthode de contrôle, faisant autorité sur tout. Il est impossible de faire quoi que ce soit sur Internet sans faire de copie (vous venez de créer entre 5

et 50 copies de cet article rien qu'en suivant le lien qui vous y a amené). Et comme le copyright régit la copie, toute règle qui touche à la copie touchera également à ces domaines.

Et c'est bien ce qui dérange dans le secret qui entoure l'ACAC, même quand on ne se préoccupe pas de copyright, d'[utilisation équitable](#) (Ndt : « *fair use* »), ou de tout autre sujet biscornu.

Divers brouillons de l'ACAC ont inclus l'obligation pour les FAI d'espionner leurs clients et d'interdire quoi que ce soit qui ressemble à une violation de copyright. (Cela signifie-t-il qu'on vous empêchera d'enregistrer une publicité trompeuse ou mensongère et de l'envoyer à votre député ?) L'ACAC a également soutenu la fouille des supports multimédia aux postes frontières pour y chercher des infractions au copyright (Les secrets professionnels de votre ordinateur portable, les données clients confidentielles, des correspondances personnelles, votre testament, vos coordonnées bancaires et les photos de vos enfants prenant leur bain pourraient être fouillées et copiées la prochaine fois que vous partez en voyage d'affaires).

L'ACAC a en outre appelé à la création de procédures simplifiées pour couper l'accès à Internet d'un foyer entier si l'un de ses membres est accusé d'une infraction (ainsi, votre épouse perdra la capacité de contacter par e-mail un praticien gériatre au sujet de la santé de grand-papa si votre enfant est soupçonné d'avoir téléchargé trop de fichiers par poste-à-poste (P2P)).

Ce n'est pas tout, mais ce sont là quelques exemples des propositions principales des sommets secrets de l'ACAC.

Ce qui a eu lieu à Mexico et pourquoi vous devriez vous y intéresser

Je pense par ailleurs que toutes les ébauches de l'ACAC sont également mauvaises pour le copyright et les créations qu'il

protège. Je suis l'un des nombreux artistes qui gagnent leur vie en ligne, et qui profitent d'un Internet libre et ouvert. Mes livres sont disponibles au téléchargement gratuit le jour même où mes éditeurs le mettent en rayon. Mon premier roman pour jeunes adultes – [Little Brother](#) (NdT : « *Petit Frère* ») – a atteint le classement des meilleures ventes du *New York Times* grâce à cette stratégie.

Mais même si vous vous fichez éperdument de la musique, des films, des jeux ou des livres, vous devez prêter attention à l'ACAC.

Ceci dit, le fait est que nous ne savons presque rien de la façon dont s'est déroulée la septième réunion. Elle a assez mal démarré : lors d'une réunion d'information publique, les organisateurs de l'ACAC ont tenté de faire signer à l'assistance un accord de non-divulgence (lors d'une réunion publique !), et ont ensuite fait sortir une activiste qui ébruait des notes sur les éléments publiés – elle a été évincée manu militari [sous les huées des lobbyistes présents](#), outrés que le public puisse assister à la réunion.

Pendant la réunion, des membres de diverses représentations parlementaires de par le monde se sont levés au sein de leur institution, et ont exigé de prendre connaissance des détails du traité qui était négocié par le département du commerce de leur pays, sans la supervision de leur sénat ni de leur parlement. Les législateurs de toute l'Europe, les membres des parlements canadien et australien, et les représentants du Congrès des États-Unis se sont vu opposer un silence de marbre et de vagues garanties.

Ces assurances étant les seules informations publiques visibles que nous ayons sur la question, elles méritent notre attention : l'[Union Européenne](#), les [États-Unis](#) et le [Canada](#) ont tous affirmé que rien dans l'ACAC n'aura d'impact sur le droit national dont les représentants élus sont responsables.

Au lieu de cela, ils prétendent que l'ACAC ne fait qu'incarner les lois nationales dans un accord international, ce qui dans les faits oblige tout le monde à s'aligner sur les lois existantes.

Cette absurdité – pourquoi négocier un traité qui ne changerait rien ? – devient encore plus ridicule lorsque l'on considère que l'Union Européenne, le Canada et les États-Unis ont des règles de droit d'auteur différentes et incompatibles sur les questions en discussion à l'ACAC. Il est littéralement impossible pour l'ACAC de parvenir à un ensemble de règles qui n'entraînerait pas de modifications pour tout le monde.

Ce que l'avenir nous réserve – et ce que vous pouvez faire

Certes, nous pourrions tous constater par nous-mêmes ce qui a été proposé, si seulement l'ACAC était ouvert au public, comme tous les autres traités sur le copyright mondial le sont depuis l'avènement d'Internet.

Là encore, voici une série de déclarations contradictoires sur lesquelles nous creuser la tête : le délégué en chef du commerce États-Unien [dit](#) que le secret est une condition requise par les partenaires des États-Unis. Or, la [déclaration sur la confidentialité](#) qui a été divulguée provient clairement des États-Unis. De [nombreux États de l'UE](#) sont sur le point de lancer un appel officiel pour la transparence de l'ACAC.

Pour ma part, je parie sur les États-Unis. L'industrie mondiale du divertissement a plus d'emprise là-bas que dans toute autre nation, et l'administration Obama est allée jusqu'à nier la loi sur la liberté de l'information (*NdT* « *Freedom of Information Act* ») pour le traité en prétextant des raisons de *sécurité nationale*. (Oui, la sécurité nationale ! Ceci est un traité de droit d'auteur, pas une liste des codes de lancement de missiles.) Et le Bureau du Représentant État-Unien au Commerce (*ndt* : « United States

Trade Representative », USTR) a déclaré clairement que l'administration Obama prévoit de ratifier l'ACAC par décret, sans la faire passer par le Congrès.

Le prochain sommet de l'ACAC se déroulera en Nouvelle-Zélande en avril, et les militants se préparent pour la bataille. En Nouvelle-Zélande, les opposants au copyright (*NdT* : « *copyfighters* ») sont aguerris et prêts à en découdre, ayant récemment repoussé le règlement 92A qui aurait permis aux producteurs de cinéma et de musique de couper l'accès à Internet sur simple accusation – sans preuve – de violation de copyright.

Impliquez-vous. Appelez votre sénateur, votre député, votre euro-député. Dites-leur que vous voulez que l'ACTA soit négocié de façon ouverte, avec la participation du public et de la presse.

Refusez que des règles affectant les moindres recoins de votre vie en ligne soient décidées en douce par ceux qui ne défendent que les intérêts de leur portefeuille.

Cory Doctorow

Militant de l'Internet, blogueur – Co-rédacteur en chef de Boing Boing

Notes

[1] Crédit photo : [Raïssa Bandou](#) (Creative Commons By)

Rapport Fourgous – Notes de

Lecture de François Elie

François Elie est co-fondateur et président de l'Adullact^[1] ainsi que vice-président de l'Aful^[2], professeur agrégé de philosophie et élu de la ville et de l'agglomération d'Angoulême dont il a été longtemps en charge des nouvelles technologies.



Vous comprendrez alors aisément pourquoi lorsqu'a été mis en ligne le rapport Fourgous *Réussir l'école numérique*^[3] (dont nous avons publié ici-même quelques [libres extraits](#)), nous lui avons demandé son avis, qui a pris la forme d'une note de lecture que nous vous proposons ci-dessous.

François Elie est également l'auteur du livre *Économie du logiciel libre*^[4] dont la première phrase annonce la couleur : « Cet ouvrage s'adresse à ceux qui font, vendent, utilisent ou achètent du logiciel libre, c'est-à-dire tôt ou tard... à tout le monde ».

Et puis l'on se souvient de sa lettre aux candidats à l'élection présidentielle de 2007^[5]. Elle reste plus que jamais d'actualité. Mais nous en sommes déjà à mi-mandat et le constat est là. « En vous demandant de prendre la mesure des enjeux du développement du logiciel libre pour la France, j'écris ces mots en tremblant: l'avenir en effet nous jugera. Ceux qui pouvaient agir et ne l'auront pas fait porteront une lourde responsabilité devant l'histoire ».

Le rapport Fourgous est une belle occasion d'agir, a fortiori si l'on prend ces quelques notes en considération.

Remarque : Vous pouvez également voir sur le Framablog cette [interview](#) de François Elie réalisée par Intelli'n TV à l'occasion de la sortie de son livre.

Notes de lecture du rapport Fourgous par François Elie

Précaution

Même si je suis un geek, très loin d'être un technophobe, je crois pour d'assez fortes raisons comme Alain que « l'enseignement doit être résolument retardataire »^[6] (relire les Propos sur l'éducation). On ne commence pas par la fin !

Pour ce qui nous occupe, ce qu'il faut craindre, ce sont les *séductions* du numérique. Apprendre le clavier avant de savoir écrire ? Non ! L'école doit éclairer et exercer l'esprit. Elle doit nous rendre libres, et non nous habituer/enchaîner à telle ou telle interface. Alors on aurait peut-être du parler de *l'école à l'ère du numérique*. Mais cela n'a pas d'importance si ce n'est qu'affaire de mots. Disons qu'il faut vraiment craindre *l'école numérisée*.

Le numérique ?

Je n'ai pas vu que le rapport définisse le numérique. En philosophie nous avons tendance à nous méfier des fausses évidences. Le numérique, tout le monde saist ce que c'est ! Pas si sûr. Alors je développe un instant. Car au fait, c'est quoi le numérique ?

La codification *digitale* de l'information sur des supports informatiques a deux conséquences énormes.

La première conséquence : là où l'imprimerie avait édifié une interface de pouvoir entre celui qui écrit et celui qui lit,

l'internet rend à chacun le pouvoir d'écrire. L'école à l'ère du numérique n'est pas une école où l'on apprend *surtout* à lire, mais une école où l'on apprend *aussi* à écrire.

Le rapport le mentionne, 41% des jeunes ont un blog. Penserait-on à l'inclure dans leur e-portfolio ? Apprend-on aux enfants à écrire dans Wikipédia? Est-ce le pays qui a fait naître l'Encyclopédie de Diderot (et où Arago a racheté le brevet du daguerréotype pour le donner au monde) doit aider au financement de Wikipédia ? Mais je pose peut-être de mauvaises questions. Le rapport mentionne la création, la participation, comme ingrédient et adjuvant des enseignements, sans doute. L'école numérique peut être plus enthousiasmante: elle peut être le lieu où l'on accède au savoir, où l'on apprend à le produire et à le partager.

La seconde conséquence : dans le monde du numérique, **copier n'est pas reproduire**^[7]. La diffusion du savoir peut se faire à coût marginal nul.

Cela change tout (ou devrait tout changer) de la façon dont l'école se situe par rapport aux *éditeurs de contenu*. Cela bouscule les systèmes juridiques, les modèles économiques. On sent comme une hésitation dans le rapport sur ce point. J'y reviendrai.

Sur le contexte

Analogie avec l'arrivée de la télévision – J'appartiens à la génération qui a vu se développer la télévision: on ne s'en est pas servi ou si peu ou si mal à l'école. Il y aurait eu là un instrument formidable pour accompagner la *massification*. Il y avait là aussi une menace terrible. L'école n'a pas réussi à en faire un instrument, sans doute faut-il le regretter. Elle a su résister à s'en faire l'instrument. Il faut s'en féliciter. Il y aura deux manières de rater l'école numérique : ne pas réussir à intégrer le numérique dans les

situations d'enseignement, réduire le système éducatif à n'être qu'un client pour des industries numériques. Nous devons craindre davantage ce second danger.

Souvenir

La France qui était un géant de l'informatique est devenue un nain. Elle a retardé par exemple son entrée de plain pied dans l'internet grâce/à cause du minitel. Il me semble qu'il faut considérer cela comme un élément de contexte. Parmi les freins: notre aptitude à nous tirer des balles dans le pied, à ne pas voir nos atouts. Que serait une ligne Maginot numérique ?

Sur la méthode. Il est toujours important de regarder ce qui se fait ailleurs. mais attention à « l'herbe est toujours plus verte ailleurs ». Il faut aussi regarder ici, *d'ailleurs*. Regarder ailleurs ce qu'on nous envie! On s'extasie à *l'étranger* sur le développement du logiciel libre en France et sur Sésamath (Serons-nous les derniers à nous en apercevoir, et à *miser* vraiment, réellement sur nos atouts, pas sur ceux que nous envions aux autres). Et puis on ne gagne pas les guerres avec les armes de la précédente.

Comment ne pas partager le diagnostic du rapport ?

- En France, l'orientation ressemble trop à une sélection par l'échec.
- « L'impact du milieu socio-économique de l'élève a en France une très forte influence sur ses résultats scolaires ». Autrefois on disait « l'ascenseur social est cassé ».
- « La France fait partie des pays dans lesquels l'écart de performance entre les élèves est le plus important, même s'il y a peu d'élèves brillants et une forte proportion d'élèves très faibles ». Ce que je réponds à des amis qui me demandent si le niveau baisse: « non,

l'écart se creuse ».

- Le discours tenu sur les enseignants et sur l'école est catastrophique. La (*dernière*) priorité du rapport: « médiatiser les enjeux du numérique en valorisant le travail des enseignants ».
- « 97% des enseignants sont équipés d'un ordinateur à leur domicile et si 94% l'utilisent pour la préparation de leurs cours, seuls 12% des enseignants utilisent les Tice dans un quart de leurs cours ». On les décourage ou quoi ? Pourquoi feraient-ils davantage ? Ils seraient mieux notés, mieux payés, mieux considérés ?

Il me semble qu'il faut fixer des objectifs, évaluer. Comment mesurer si les mesures préconisées ont été efficaces ? Finalement, plutôt que d'expérimenter sans évaluer, je me demande s'il ne suffirait pas parfois de seulement mesurer... On gagnerait du temps !

On mentionne *l'Académie en ligne*. Dispose-t-on d'une évaluation de ses premiers résultats ?

Sur le rapport, dans son ensemble

Ce n'est pas toujours très lisible, trop d'items, où l'on trouve mélangés des détails d'équipement et des principes. Sans doute la loi du genre.

J'ai tendance à penser qu'il faut réfléchir aux buts avant de réfléchir aux moyens. J'observe que le rapport commence par mesurer que le haut débit n'est pas assez utilisé en France et l'on y parle d'abord « équipement ». Revenons aux fondamentaux: aux frontons de nos écoles figure la devise de la République: *liberté, égalité, fraternité*. Regardons comment le numérique pourrait aider l'école à redevenir ou rester l'école.

- *La liberté* – Je la vois dans les logiciels libres, et

dans les ressources libres. Nous sommes le pays des Lumières. C'est là que le monde nous attend. Le rapport l'évoque, mais très timidement.

- *L'égalité* – Le rapport ne s'indigne pas assez de ce qu'introduit actuellement le numérique à l'école: l'inégalité! Entre les collectivités de rattachement, entre les écoles, entre les classes, entre les élèves. Il n'y a pas besoin de développer en détail. On lutte contre la fracture numérique en grattant la plaie. Equiper c'est bien, rétablir l'égalité c'est mieux!
- *La fraternité* – Il faut encourager le travail collaboratif, la coopération, la coopération, les formes de communication asynchrones et distantes, la production d'un patrimoine commun de ressources. Entre les élèves évidemment, entre les enseignants sans doute, mais aussi et surtout entre tous les acteurs (en particulier ceux qui financent, et qui peuvent massivement mutualiser).

Mesure 2 – Tableau numérique interactif

Je suis un peu surpris que dans un rapport d'un tel niveau on préconise en mesure 2 le déploiement d'un outil particulier.

D'autant que les vidéoprojecteurs intègrent désormais cette fonction^[8] ! Mais pas exactement au même prix...

Ces matériels doivent être interopérables ! Actuellement ce n'est pas le cas. Il y a des établissements avec des TBI de plusieurs marques différentes, incompatibles et a fortiori non interopérables.

Mon inquiétude générale

Mon inquiétude, c'est que l'école soit vue après ce rapport

par les industriels comme un simple marché pour leurs produits. L'école vaut mieux que cela. Oui au « serious game » ! Mais par exemple le critère d'évaluation ne sera pas la santé de l'industrie du serious game, mais le progrès des élèves. Si l'on voulait faire du serious game libre, avec des systèmes-auteurs à libre disposition ce serait possible! Mais est-ce cela que l'on veut ?

Je vais prendre un exemple plus parlant.

À propos des handicapés

La situation des personnes handicapées en matière de nouvelles technologies est alarmante. Oui, les nouvelles technologies sont un formidable instrument d'accessibilité. Mais à quel prix ? Dans cette niche les marchands ne sont pas exactement des philanthropes. Vous savez combien coûte un système mécanique pour tourner les pages d'un livre ? Est-ce qu'il serait utile de financer un système de visio-conférence libre ? Vous imaginez les conséquences pour le développement du télétravail ? Le frein, ce n'est pas l'usage des outils, c'est le coût exorbitant des outils ! Il faut choisir entre promouvoir les usages et promouvoir les outils.

Promouvoir *vraiment* les usages (et l'économie qui va avec) c'est *libérer* les outils !

Plutôt que d'aider les gens à se payer des logiciels... libérons les logiciels. L'économie autour des usages est plus rentable que le commerce sur les outils.

Sur l'enseignement de l'informatique

C'est une très bonne chose ! Au sein du groupe ITIC^[9], j'ai suivi ce dossier. C'est une chose qui me tient à coeur. Mais s'est-on demandé pourquoi cet enseignement n'existait pas, avait été supprimé ?

Il faut aller au bout des choses: créer une inspection d'informatique, proposer un concours, avec une certification ouverte à la VAE^[10]. Tout cela est bel et bon.

L'enjeu de fond reste toujours quand même : faut-il enseigner à utiliser ou à maîtriser. Je ne suis pas rassuré sur ce point. Faut-il enseigner à « maîtriser l'utilisation » ? La Finlande, c'est le pays où sont nés Linux et Nokia. Excusez du peu. Il faut croire qu'ils ont du chercher à *vraiment* comprendre comment ça marchait !

Sur l'enseignement des langues

Sur les langues j'ai écrit^[11] l'an dernier à tous les départements, toutes les régions, au ministère, pour leur dire qu'il serait intelligent d'investir dans le développement d'LLSOLL^[12], le labo de langue libre qu'avait commencé la ville de Genève.

Je suis un peu désabusé, même si j'observe qu'en matière de langues on met le paquet dans la réforme de la seconde (avec une inquiétude sur l'enseignement de l'allemand, mais c'est une autre histoire...).

Naïveté ?

Le logiciel qui renforce l'estime de soi « bravo, continue ». Les enfants ne sont pas dupes... Pour parler philosophie, disons que le désir de reconnaissance d'un sujet n'est pas exactement le désir d'être reconnu par un objet.

ADNE

L'idée d'une structure de coordination nationale est-elle une bonne idée ? Cela me rappelle la formule de Clémenceau : « Quand on veut enterrer un problème, on crée une commission ».

Va pour l'Agence pour l'Accompagnement au Développement du Numérique dans l'Education (ADNE). La vraie question c'est: que devra-t-elle faire ?

Ce serait l'occasion pour faire du *collaboratif* entre acteurs de l'école, pour donner *l'exemple* : **on n'enseigne que ce qu'on est !**

Opportunité pour le soutien scolaire

Accompagnement à la scolarité. Il faut impliquer les enseignants, en profiter pour transformer les relations avec les élèves. Sinon les élèves iront chercher tous chercher ailleurs.

Il manque une offre logicielle de qualité en la matière ? Il faut faire développer, la mettre en libre et distribuer partout. Il y a **70.000** établissements scolaires. On paie **1** fois le développement en amont et on économise **70.000** licences. Cela devrait s'appeler de l'efficience non ?

À moins que l'on se prépare à faire payer 70.000 fois ceci, et 70.000 cela.

Les ENT

Le développement des ENT^[13] a été un poème... On aurait voulu qu'ils ne se développent pas ou le plus lentement possible qu'on ne s'y serait pas pris autrement. Passons...

Au lieu de se mettre autour d'une table et de financer en mutualisant un système libre qui puisse 1) être déployé vite et bien et 2) être maintenu correctement partout, on a laissé chacun se débrouiller, et on y est encore...

La région Ile de France vient de notifier un marché pour un ENT libre. *I had a dream...*

Mesure 27 – Développer un ENT spécifique pour le premier degré aux fonctionnalités adaptées, en particulier cahier de textes, et de liaison, pour la relation école-familles.

Si les enseignants doivent rentrer leurs notes, pourquoi l'Institution ne développerait pas en libre (ou ne rachèterait pas un logiciel de notes pour le mettre sous licence libre), pour une ergonomie commune.

La forge de l'Adullact^[14] l'accueillera avec plaisir.

À propos du haut débit

C'est très bien de mettre du très haut débit partout. Mais il faudra aller au bout de la démarche. Est-ce que cela va nous conduire à nous déplacer... pour avoir tout à disposition, comme dans le télétravail, qui existe déjà: on se déplace... pour télétravailler ! Le rapport le mentionne : le temps et le lieu de l'école vont devoir changer. Décidément le haut débit pour tous, ça touche à tout !

L'école numérique ce n'est pas l'école + le haut débit...

Mesure 14 – Exception pédagogique

Comme suppléant de Bernard Lang au Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique^[15], je crains que voter une exception pédagogique en urgence ne soit une contradiction dans les termes. Le test en trois étapes peut-il passer ?

Il y a pourtant une solution simple et très rapide à mettre en place : miser *vraiment* sur les ressources libres et ouvertes (logiciels et ressources documentaires).

Sur le pilotage

Je n'ai pas compris le but. Ou alors il n'est pas lisible.

Mutualisation ?

Domage qu'il ne soit pas question des développements logiciels d'ENT (à partir de la souche de Dijon par exemple^[16]).

Mesure 23 – Favoriser les ressources libres et la mise à disposition de ressources non payantes

À première vue c'est formidable. Mais la mesure précédente, la 22, est un fonds pour soutenir l'édition propriétaire. Doit-on comprendre alors que l'on va encourager/favoriser les ressources libres... sans argent.

Pourtant elles sont comme les logiciels : elle sont *gratuites une fois qu'elles ont été payées*... Dire (tandis qu'on finance par ailleurs les marchands) à ceux qui produisent *bénévolement un patrimoine libre avec le souci du bien commun* « Bravo, merci, continuez », ce n'est pas vraiment les y encourager !

Le collaboratif

Sésamath est présenté comme une référence (son influence sur d'autres associations professionnelles dans d'autres matières que les mathématiques en atteste assez). Le rapport encourage-t-il l'Institution à promouvoir à grande échelle cette exception française ? Et dans toutes les matières ?

Il y a comme une hésitation dans le rapport. Il faudrait que les enseignants collaborent, coopèrent, surtout pour se former. Le fait qu'ils aillent jusqu'à produire des contenus, et les plus adaptés, semble un peu embêtant...

Comment dire aux enseignants: collaborez, tandis que les contenus et les logiciels s'achèteraient ailleurs. Ca va forcément clocher quelque part.

Mutualisation : qui paie ?

Une certitude: ce sont les collectivités qui paieront. Habituellement c'est celui qui paie qui finalement décide. (*C'est celui met la pièce dans le juke-box qui choisit la musique*).

Il y a deux scénarios possibles:

- Mutualisation tous azimuts: on rétablit et on assure l'égalité en pariant sur les ressources logicielles et documentaires libres et ouvertes (ENT, visio-conférences, laboratoires de langue, forges de développement de ressources, outils d'administration, etc.)
- Pas de mutualisation, les régions, départements et communes riches s'équipent richement et le fossé se creuse.

Dans les deux cas l'industrie du numérique se développera... mais dans le second cas l'école numérique sera une autre école.

Priorité forges de développement : ce qu'il faudrait bâtir

Le rapport parle de la mise en place de plate-formes collaboratives. Plus que des lieux de rencontre, ce sont des lieux de production: les places de marchés sont là, pas ailleurs !

C'est là que se produisent les ressources (logicielles et documentaires).

Conclusion:

Pourvu qu'on ne soit pas en train de passer à côté d'une opportunité formidable, en se trompant sur ce qu'est l'Economie Numérique. On risque de déplacer un modèle de l'édition (d'outils et de contenus) qui est totalement inadapté, et qui va se fonder sur des modèles instables et transitoires. Cela fera peut-être la fortune de quelques habiles, mais l'école en tirera-t-elle bénéfice? C'est ce que je saurais dire...

Ce que j'espère ? Que les collectivités, qui vont payer, aillent vers la mutualisation, pour produire ensemble des ressources libres. Mais je ne sais pas si ce choix sera fait, car il n'est pas simple d'organiser cette mutualisation et d'inventer. Mais à coup sûr nous aurons là une école à donner au monde !

De toutes manières, nous aurons l'école numérique que nous méritons.

Notes

[1] Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour l'Administration et les Collectivités Territoriales : <http://adullact.org> et <http://adullact.net>

[2] Association Francophone des Utilisateurs de Logiciels Libres : <http://aful.org>

[3] Le rapport Fourgous [dans son intégralité](#) + [brochure de synthèse](#)

[4] [Économie du logiciel libre](#) – François Elie – Éditions Eyrolles – Novembre 2008

[5] [Lettre aux candidats à l'élection présidentielle de 2007](#) –

François Elie – Février 2007

[6] Voir cette formule [reprise](#) par André Maurois

[7] Pour le dire d'un mot: pour reproduire une automobile dans le monde réel, il faut en construire une; mais copier une ressource numérique ou un logiciel n'est pas le reconstruire, c'est le copier, et la copie du logiciel fonctionne aussi, et le livre est en deux exemplaires! Il est évident qu'on ne peut pas penser l'articulation de la *production* et de la *diffusion* des objets numériques comme dans le monde de choses !

[8] Voir [Deux nouveaux vidéoprojecteurs « révolutionnaires » présentés au Bett 2010](#)

[9] [Groupe de travail ITIC](#) au sein de l'ASTI

[10] VAE pour la [Validation des Acquis de l'Expérience](#)

[11] La [lettre](#) au sujet de la mutualisation du projet LLSOLL

[12] [LLSOLL](#) (Laboratoire de langues en Standards Ouverts et Logiciels Libres)

[13] ENT pour [Espace numérique de travail](#)

[14] Forge [Adullact](#)

[15] [Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique](#)

[16] Le projet [Eole](#)

Les industriels lorgnent le futur grand plan numérique de Luc Chatel – Mediapart

Reprise du second article de l'enquête de Mediapart sur l'école à l'ère numérique, introduite dans un [précédent billet](#).



« Derrière le ministre de l'éducation, l'ancien secrétaire d'État à l'industrie n'est pas très loin », nous dit Louise Fessard.

Et Microsoft non plus^[1].

Mais la journaliste a eu la bonne idée d'en décrypter la présence et l'influence en s'appuyant, une fois n'est pas coutume, sur de nombreux articles de ce blog (cf notes de bas de page). Inutile de vous dire que cette reconnaissance nous honore quand bien même la situation évoquée mérite toujours d'être mise à jour en faveur du Libre.

Remarque : Cet article a été publié juste avant la sortie du [rapport Fourgous](#) désormais disponible.

Les industriels lorgnent le futur grand plan numérique de Luc Chatel

*Louise Fessard – 8 février 2010 – Mediapart
(avec son aimable autorisation)*

[URL d'origine du document](#)

En visite au [Bett](#), le salon mondial du numérique éducatif à Londres, le 17 janvier, le ministre de l'éducation, Luc Chatel, a réaffirmé sa volonté de lancer un grand plan numérique pour l'école « *dans le cours du premier trimestre 2010* ». Près de 7.000 communes de moins de 2.000 habitants ont déjà bénéficié de subventions de 10.000 euros pour équiper leur école dans le cadre du plan [écoles numériques rurales](#).

Devant une rangée d'industriels français du numérique, il a confirmé la possibilité d'utiliser une partie du grand emprunt à cette fin. Car derrière le ministre de l'éducation, l'ancien secrétaire d'État à l'industrie n'est pas très loin. « *Ce sont des réservoirs, des perspectives de croissance très importants que d'avoir des pouvoirs publics qui investissent de manière durable dans ce secteur* », lance ainsi Luc Chatel (cf [vidéo](#)).

En moyenne, l'école française ne dispose que d'un ordinateur pour 12 élèves (contre un pour 6 en Grande-Bretagne) et moins de 30.000 [tableaux blancs interactifs](#) (contre 470.000 en Grande-Bretagne)^[2]. Plus préoccupant, il existe une grande disparité d'équipement entre les territoires : un [rapport](#) de la Cour des comptes révélait en décembre 2008 que, dans les écoles primaires, le taux d'équipement allait d'« *un ordinateur pour 5 élèves à un pour 138 élèves* » selon les communes.

La faute à une absence de politique nationale : ce sont les collectivités territoriales (commune pour les écoles, département pour les collèges, région pour les lycées) qui financent ordinateurs, logiciels, connexion au réseau. « *C'est bien de venir voir les innovations, se désolait un principal de collège rencontré au salon professionnel [Educatice](#) en novembre 2008, mais budgétairement on n'a pas la maîtrise, c'est le conseil général qui décide.* »

Aussi le plan écoles numériques rurales, qui a laissé aux écoles candidates le choix des solutions informatiques tout en assurant un financement étatique, a-t-il fait mouche parmi les

petites communes^[3]. Devant l'afflux des candidatures, Luc Chatel a dû débloquer 17 millions d'euros supplémentaires, en plus de l'enveloppe initiale de 50 millions. « *Le fait que l'Etat prenne en charge ce dispositif peut éviter un accroissement des inégalités* », se réjouit Gilles Moindrot, secrétaire général du SNUipp, le principal syndicat des professeurs des écoles.

Privilégier ressources et formation

Le matériel n'est pas « *forcément le nerf de la guerre* », a souligné Luc Chatel le 17 janvier, jugeant en revanche « *absolument capitales la question des ressources pédagogiques et la question de la formation* »^[4]. Le député (UMP) des Yvelines, Jean-Michel Fourgous, doit rendre son [rapport](#) sur les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) à Luc Chatel le 15 février. « *Si on ne veut pas renouveler les échecs des grands plans informatiques précédents, il faut abandonner l'histoire du 80% pour l'équipement / 20% pour la formation, et passer au 50/50* », explique-t-il.

Les industriels ont déjà largement investi le terrain : les grands groupes ne se contentent plus de vendre du matériel ou des logiciels, ils offrent aux enseignants des espaces d'échange, des forums, des ressources pédagogiques, des formations pour utiliser leur technologie. « *Il faut comprendre qu'accrocher une boîte noire au mur, ça n'apporte pas grand-chose*, explique Emmanuel Pasquier, directeur général de la société [Promethean](#), leader des tableaux blancs interactifs (TBI) en Europe. *Il faut faire un très gros travail avec la communauté éducative et mettre en place un écosystème autour du TBI qui comprenne les tableaux interactifs, les boîtiers d'évaluation, les ardoises mais aussi des logiciels d'aide à la création pédagogique, la formation et l'accompagnement continu des enseignants.* » La communauté virtuelle [Promethean Planet](#) revendique ainsi plus

de 500.000 enseignants dans le monde.

Microsoft « à l'assaut du monde de l'éducation »

Microsoft France a choisi de multiplier les partenariats avec le monde associatif enseignant, en adaptant son programme international « [Partners in learning](#) »^[5], actif dans une centaine de pays, au contexte français : « *Nous apportons un support technologique et financier aux initiatives des enseignants, mais notre plus grosse valeur ajoutée, c'est la mise en réseau entre enseignants* », explique Thierry de Vulpillières^[6], directeur des partenariats éducation. Microsoft vient ainsi en aide à des projets peu reconnus et relayés par l'institution scolaire. En toute discrétion, se gardant bien de placarder son logo à tout-va.

L'entreprise américaine a ainsi participé à la refonte de la plateforme Internet du [Café pédagogique](#)^[7], le site d'actualité pédagogique de référence avec ses 222.000 abonnés, « *qui craquait de partout* », mais se contente d'y animer un forum sur une opération commerciale « *Microsoft Office 2007 gratuit pour les enseignants* ». Elle a aussi développé une [offre de formations](#) à cette suite bureautique et à son « *espace de travail numérique* » par l'intermédiaire de [Projetice](#)^[8], une association d'enseignants créée en 2006.

« *Au départ, différents enseignants ressentait comme un manque l'absence d'associations sur les Tice dans le paysage français, raconte Thierry de Vulpillières. Ils sont venus me voir et j'ai participé au financement de la création de l'association.* » Une association qui se dit « *indépendante* » mais vit en partie des commandes commerciales de Microsoft. « *Au côté de celles d'Orange, de Texas Instrument, Smart, etc.* », nuance Thierry de Vulpillières.

C'est encore Microsoft qui est à l'origine de la tenue du premier [forum des enseignants innovants](#) à Rennes en 2008, que

l'entreprise finance à hauteur de 30%^[9]. « En 2007, Microsoft avait, avec l'Unesco, organisé au Louvre le forum européen des enseignants innovants, raconte Thierry de Vulpillières. J'ai impliqué des enseignants français et ils se sont dit qu'ils allaient organiser quelque chose au niveau national pour récompenser l'innovation pédagogique. »

Microsoft emploie aussi des méthodes plus classiques et massives. Depuis juin 2008, les enseignants peuvent télécharger et installer gratuitement Office 2007 à leur domicile. Pour mener cet « [assaut du monde de l'éducation](#) » (voir doc joint), Microsoft et l'agence de communication Infoflash ont créé un [site Web](#) spécifique et envoyé des centaines de courriers nominatifs aux enseignants (120.000 aux enseignants et personnels de collège en juin 2008 puis une seconde vague de 350.000, visant aussi les instituteurs, en novembre 2008)^[10]. Une performance [récompensée](#) en 2009 par l'obtention du grand prix « acquisition et fidélisation clients » du Club des directeurs marketing et communication des TIC (Cmit)^[11].

« Un potentiel de 50.000 emplois »

Théoriquement, selon l'[accord-cadre](#) signé entre l'éducation nationale et Microsoft en 2003, l'offre n'est pas à proprement parler gratuite puisqu'elle doit être compensée par l'achat de licences par les établissements scolaires. Microsoft « autorise la duplication des logiciels Microsoft Office sur des postes de travail personnel dans la stricte limitation du nombre de licences déployées pour usage professionnel », précise l'[avenant](#) signé en 2006 (doc joint). Mais dans les faits, tout enseignant peut télécharger gratuitement Office, même si son établissement n'a pas acheté de licence à Microsoft.

Ce type d'opération est régulièrement dénoncé sur la Toile par des enseignants adeptes du libre comme Jean Peyratout. « Les

industriels, et notamment Microsoft, ont une attitude extrêmement offensive mais ils font leur métier, c'est normal, estime cet instituteur de Pessac (Gironde). C'est plutôt du côté des prescripteurs qu'est le problème. »

Même analyse d'Alexis Kauffmann, enseignant de mathématiques, actuellement à Rome, qui dénonce sur [son blog](#) « *l'influence disproportionnée de Microsoft à l'école* ». « *Je reproche surtout au ministère de l'éducation de laisser Microsoft rentrer comme dans du beurre dans le système éducatif français, faute d'avoir pris une position volontariste vis-à-vis du logiciel libre, explique-t-il. Alors qu'en Grande-Bretagne, le Becta (l'agence britannique en charge des Tice) n'hésite pas à rédiger de [longs rapports](#)^[12] déconseillant l'adoption des nouvelles versions de Windows et MS Office en milieu scolaire tout en invitant à découvrir leurs alternatives libres que sont GNU/Linux et OpenOffice.* »

Conscient de cette dépendance, Jean-Michel Fourgous propose qu'une partie du grand emprunt aille à « *la formation, la simplification des ressources pédagogiques, la clarification du rôle des collectivités locales et une meilleure coordination des acteurs* ». « *Je pense qu'il y a un potentiel de 50.000 emplois dans les Tice dans les années à venir, prévoit-il. Il faut inciter nos chercheurs français à travailler sur tous les services Tice car il va y avoir une explosion dans ce domaine.* »

Notes

[1] Crédit photo : [llawliet](#) (Creative Commons By)

[2] Voir à ce sujet sur le Framablog : [Tableau numérique interactif et interopérabilité](#).

[3] [Cinq millions d'euros qu'on eût pu dépenser autrement](#).

[4] [L'académie en ligne ou la fausse modernité de l'Éducation](#)

[nationale.](#)

[5] [L'école Châteaudun d'Amiens ou le pion français de la stratégie planétaire Microsoft.](#)

[6] [Réponse à Thierry de Vulpillières de Microsoft France Education.](#)

[7] [En réponse au Café Pédagogique.](#)

[8] [Projetice ou le cas exemplaire d'un partenariat très privilégié entre Microsoft et une association d'enseignants.](#)

[9] [Du premier Forum des Enseignants Innovants et du rôle exact de son discret partenaire Microsoft et Forum des Enseignants Innovants suite et fin.](#)

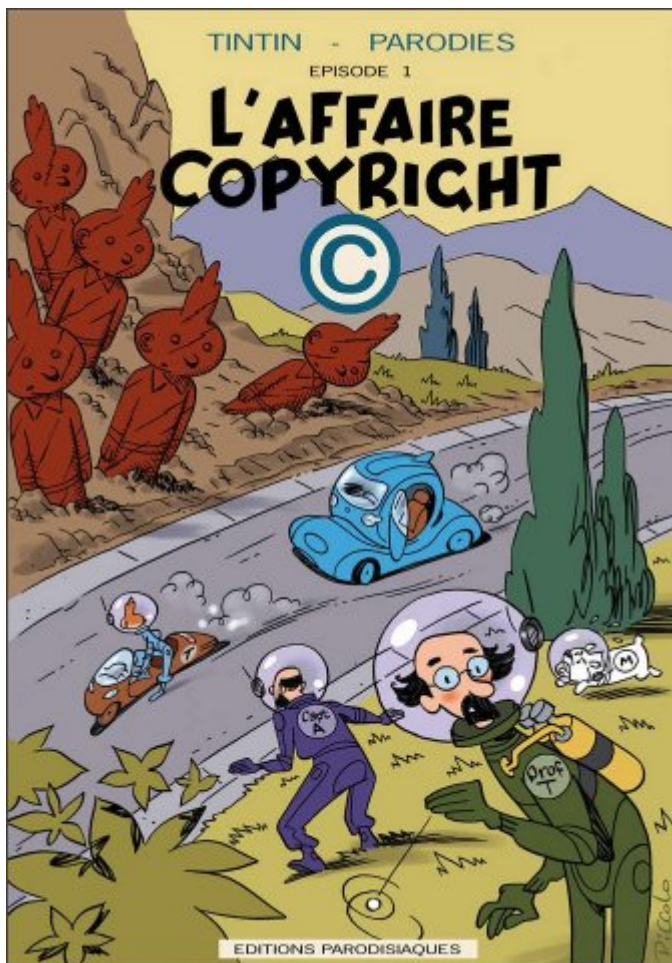
[10] [L'accès au fichier professionnel des enseignants : l'exemple Microsoft.](#)

[11] [Quand le marketing Microsoft cible l'éducation et ses enseignants clients.](#)

[12] [Vista et MS Office 2007 – Rapport Becta – Extraits et Recommandations.](#)

L'Affaire Copyright ou les aventures de Tintin au pays des ayants droit

Nous avons déjà eu l'occasion de le signaler dans notre [billet sur Le Petit Prince](#). Fixer arbitrairement à une très longue période de 70 ans la durée des droits patrimoniaux après la mort de l'auteur au bénéfice des [ayants droit](#) est devenu quelque peu problématique à l'ère du réseau.



Ce qui se voulait au départ un équilibre équitable entre les droits du public et celui du créateur penche désormais très clairement en faveur du second (et de sa progéniture) sans autre réelle justification que le contrôle et le profit.

D'ailleurs à ce propos une petite parenthèse mathématique. Sans remonter le temps juste après la Révolution française où cette durée n'était que de 10 ans, on peut faire remarquer qu'en 1900 la durée était de 50 ans mais avec une espérance de vie dépassant à peine les 40 ans. Or aujourd'hui on a non seulement rallongé la durée des droits à 70 ans, mais l'espérance de vie approche les 80 ans^[1].

Conclusion : Les ayants droit ont gagné en un siècle 20+40, soit 60 ans de plus en moyenne pour exploiter les œuvres !

Tout ceci n'est guère raisonnable. D'autant que cela aiguise les appétits des enfants et petits-enfants du créateur dans ce

qui peut devenir là une source de revenus suffisante pour bien vivre, sans autre travail que de veiller jalousement au patrimoine du génie de la famille.



Cela leur fait même parfois un peu tourner la tête. Nous avons [évoqué](#) brièvement le cas de l'anarchiste Léo Ferré, qui doit s'en retourner dans sa tombe. Mais la palme revient peut-être aux ayants droit de Tintin, ou plutôt de son papa Hergé, enfin surtout de ses héritiers, en l'occurrence sa veuve et son nouveau mari par l'entremise de la Société Moulinesart chargée de l'exploitation commerciale de l'œuvre du célèbre dessinateur.

Cette société a l'honneur d'un [article](#) sur Wikipédia. Extrait :

La gestion de l'œuvre d'Hergé reste très controversée par certains tintinophiles qui l'estiment parfois trop stricte, trop commerciale, voire maladroite. Le prix élevé des produits dérivés, le contrôle rigoureux des sites internet amateurs ou encore les ratés de certains projets (l'adaptation de Tintin au cinéma et le musée Hergé par exemple) sont souvent pointés du doigt. Ainsi, en octobre 2009, Moulinesart SA a fait condamner en appel le romancier Bob Garcia à une amende de plus de 48 000 euros pour des vignettes qu'il avait citées dans un ouvrage pour enfants édités à seulement 500 exemplaires, voire pour des vignettes qui n'étaient pas citées du tout dans les ouvrages de l'auteur. Celui-ci n'étant pas solvable, la société n'hésitera pas à faire saisir sa maison.

Pour en savoir plus sur cette sombre histoire, voir [Moulinesart l'a tué, presque](#) sur *La république des livres*, le blog de Pierre Assouline (l'un des biographes d'Hergé soit dit en passant).

Il faut bien comprendre que la moindre reproduction de vignettes est interdite par les avocats de Moulinsart : « une vignette de bande dessinée est une œuvre à part entière, or une œuvre à part entière ne peut pas être citée (...) il y a environ mille vignettes par album, il y a donc mille dessins protégés par des droits d'auteur » (source [JDD](#)).



Impossible donc a priori de faire état d'un « [droit de courte citation](#) graphique ». Ainsi les quelques imageries qui illustrent ce billet, d'un Capitaine Haddock abasourdi par la situation, sont en théorie illégales, sauf à penser qu'elles ne sont que des parties de vignettes et donc en quelque sorte des *citations* de vignettes (qu'elles proviennent indûment d'une [photo](#) d'exposition placée sous Creative Commons n'arrange évidemment rien à l'affaire).

Mais il n'y a pas que [Bob Garcia](#) qui ait eu à subir la vindicte de Moulinsart SA. On peut citer également les difficultés actuelles des éditions Bédéstory.



BédéStory publie sous le titre générique « *Comment Hergé a créé...* » des études portant sur la genèse de l'œuvre d'Hergé : *Comment Hergé a créé Tintin au Congo*, *Comment Hergé a créé Tintin en Amérique*, et ainsi de suite.

Des titres proches des originaux, quelques vignettes reprises çà et là, et c'est la sanction : Moulinsart SA attaque pour rien moins que contrefaçon ! Heureusement le tribunal (d'Évry)

a logiquement débouté et condamné Moulinsart pour procédure abusive et ordonné la main-levée des ouvrages.

Mais cela n'a pas suffi. Ils ont en effet fait pression sur les distributeurs dont la FNAC et Amazon, pour qu'ils ne proposent plus la dite collection dans leur catalogue, une [lettre](#) non équivoque de Moulinsart à la FNAC ayant été interceptée. BédéStory s'en [insurge](#) : « Nous tenons à dénoncer avec force les méthodes commerciales scandaleuses utilisées par Moulinsart pour nous éliminer du marché sans le moindre jugement défavorable à notre encontre, ainsi que l'attitude lamentable de la FNAC qui n'a pas daigné répondre à notre demande d'explication. »

L'ironie de l'histoire c'est que BédéStory a également publié tout récemment un album aux éditions « Parodisiaques » (histoire que ce soit bien clair) dont le titre, dans ce contexte, ne passe pas inaperçu : ***L'affaire copyright***.



En voici sa présentation, parce que je ne vais pas me gêner pour en faire la publicité (la couverture, tout en haut, et la page de garde, tout en bas, sont de [Piccolo](#)) :

Dix scénaristes et dessinateurs de bande dessinée (Calza, Chabaud, Di Martino, Domas, Fortin, Mibé, Piccolo, Sen et Roulin) rendent hommage à Hergé à travers de courtes histoires parodiques (Brocante à Moulinsart, Tartarin et les cent dalles du pharaon, On a zappé sur Saturne, Cauchemar à Moulinbar, Remue-ménage à Moulinsard, Crinclin au chômage, Crinclin chez le psychanalyste, Les Aventures de Crinclin, Pinpin et la fin de l'or noir) en 52 pages quadri étonnantes d'imagination et d'humour. Ce recueil est le premier album parodique exclusivement consacré à Tintin.

Or, cette fois-ci, l'ouvrage ne va pas être retiré de la circulation, il ne va tout simplement [pas être référencé](#) !

Ces petits récits (dont la plupart ont déjà été publiées précédemment avec l'accord écrit de Moulinsart). ne constituent pas des suites des Aventures de Tintin. Elles sont des hommages très respectueux à l'œuvre de Hergé et à Tintin, réalisées avec passion et talent par une dizaine d'auteurs vraiment tintinophiles. Elles ne contiennent aucune violence, ni racisme, ni allusion politique, etc. et ne peuvent en aucun cas faire de tort à l'image de Tintin. Elles s'inscrivent parfaitement dans le strict droit de l'exception de parodie.

Or, la Fnac (et la plupart des grandes librairies bédé, sites de vente en ligne, etc.) refusent purement et simplement de référencer l'ouvrage « suite aux pressions et menaces de Moulinsart ». Donc, cette fois Moulinsart fait l'économie d'un procès. Il suffit que leurs avocats envoient des lettres types de menace pour que commercialisation de cet ouvrage – parfaitement légal – soit définitivement compromise.

Faute de trouver une meilleure solution pour l'instant, BédéStory a décidé de proposer cet ouvrage en vente directe à nos quelques clients fidèles et aux quelques libraires qui ont encore un peu de dignité.

Cet album vous intéresse ? Un message de soutien ?

Vous pouvez leur écrire à : *bedestory AT gmail.com*.

Tiens, il me vient en mémoire ce chinois qui, un sabre à la main, poursuivait Tintin dans *Le lotus bleu* : « Il faut trouver la voie ! Moi je l'ai trouvée. Il faut donc que vous la trouviez aussi... Je vais d'abord vous couper la tête. Ensuite, vous trouverez la vérité ! ».

Ce chinois était devenu fou. Lui aussi.



*Triste (et scandaleux) épilogue : Cet article a été mis en ligne le 22 février 2010. Une semaine plus tard, la [Société Moulinart gagnait un nouveau procès](#) et obligeait BédéStory à mettre définitivement **la clé sous la porte...***

Notes

[1] Les sources de ma parenthèse mathématique proviennent de cet [article](#) mais surtout de ce [graphique](#).